

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 4
Votants : 15

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 28/06/2018

Le 04 Juillet 2018, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Christian BAISE (Pouvoir Bernard GRISON), Marie Jeanne BEGUET (Pouvoir Bernard REY), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Vincent LAUTIER (Pouvoir Jacky DUTRUC), Raymond MOUSSY, Etienne SERRAT, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Assistaient : Daniel VIGNARD (Maire-Savigneux), Gérard PORRETTI (Adjoint Finances-Civrieux).

Secrétaire de séance : Yves DUMOULIN.

OBJET : CULTURE-PATRIMOINE – Concerts Eolia – Saison 2018-2019 – Demande de subvention

Mme Marie Jeanne BEGUET, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine, rappelle que l'axe 4 du projet culturel de la CCDSV a pour objectif le développement de l'offre culturelle de proximité. Éolia, Saison musicale itinérante en Dombes Saône Vallée participe à cette dynamique depuis plus de 15 ans.

Pour la saison 2018-2019, la gestion de la saison (10 concerts grand public dans 10 communes CCDSV, des représentations pour les scolaires et masterclass pour les élèves des écoles de musique) a été attribuée dans le cadre d'un marché public à la société Agora Productions.

La Communauté de communes peut prétendre à des aides pour cette saison musicale, selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Organisation de la saison (concerts, représentations scolaires, masterclass)	80 600	Département de l'Ain	8 000
		Billetterie	8 200
		Autofinancement	64 400
Total	80 600	Total	80 600

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le président à demander une subvention au Département de l'Ain ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2019.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

10 JUIL. 2018

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180704-2018B21-CP

Affichage le :

10 JUIL. 2018

A Trévoux, le 04/07/2018

Le Président
Bernard GRISON


